

## Position de l'ASED sur la réduction de la pollution par les plastiques et sur le recyclage des plastiques

Prise de position ASED, état du 09.01.2020



*Le problème de la pollution par les plastiques d'une part et l'optimisation du recyclage d'autre part doivent être abordés de manière objective et sobre. L'ASED s'efforce d'établir des positions claires sur ces deux questions.*

Nous constatons que la pollution par les plastiques a atteint une dimension menaçante. La cause de cette pollution réside principalement dans les pertes directes (fuites) dans l'environnement. La quantité des pertes dans l'environnement est directement proportionnelle à la quantité de plastique en circulation.

Nous en concluons que la prévention à la source, en particulier la réduction absolue de la consommation de plastique, est la mesure la plus durable et la plus efficace contre la pollution par les plastiques.

**L'ASED soutient les priorités suivantes dans le traitement des plastiques :**

- 1. Réduction de la consommation du plastique (prévention à la source)**
- 2. Réutilisation**
- 3. Recyclage matière**
- 4. Valorisation thermique**

Nous reconnaissons que le recyclage des plastiques contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et est donc préférable à la valorisation thermique. Cependant, nous constatons également que les déchets plastiques sont toujours encore exportés sous prétexte de recyclage matière, principalement vers l'Asie, où ils sont incinérés à ciel ouvert en violation de toute norme ou déversés illégalement dans des décharges sauvages, ce qui entraîne une pollution massive de l'environnement.

Nous exigeons donc une présentation transparente des flux de matière et financiers dans le recyclage des plastiques afin d'éviter de tels abus et de clarifier le rôle important de la valorisation thermique conforme à la loi et compatible avec l'environnement dans l'élimination des fractions résiduelles du recyclage matière.

Nous considérons le rôle de la valorisation thermique comme le dernier filet de sécurité lorsque le recyclage des plastiques est techniquement ou économiquement impossible. En mettant à disposition une capacité suffisante pour la valorisation thermique, nous garantissons l'élimination légale et écologique des déchets plastiques non recyclés et non recyclables. La valorisation thermique des résidus de tri est un élément indispensable du système de recyclage.

#### **L'ASED demande les mesures concrètes suivantes pour empêcher les fuites des plastiques dans l'environnement :**

- **Réduction de l'utilisation des plastiques lors de la consommation « sur le pouce »**  
L'ASED soutient l'interdiction des sacs en plastique gratuits et demande l'utilisation de vaisselle réutilisable, y compris pour les bouteilles de boisson. Si la vaisselle réutilisable n'est pas praticable, la vaisselle à usage unique devrait être faite de matériaux biodégradables (bois, carton, mais pas de plastique dégradable).
- **Minimisation des pertes dans l'environnement (fuites)**  
L'ASED propose, de manière analogue aux taux de recyclage, un taux de fuite maximal pour les contenants des boissons.
- **Remplacement de produits plastiques à usage unique par des produits en matériaux biodégradables**  
L'ASED suggère d'utiliser dans la mesure du possible des matériaux biodégradables pour la production d'objets à usage unique et de préférer lors de la consommation des produits à usage unique en matériaux biodégradables.

#### **Position de l'ASED sur la collecte séparée des plastiques des ménages**

L'ASED constate que :

- la collecte séparée des déchets plastiques des ménages peut apporter une petite contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- la collecte séparée des déchets plastiques est souhaitée par une partie de la population,
- il existe différentes manières de collecter séparément les déchets plastiques des ménages,
- il est difficile d'estimer les quantités d'emballages en plastique à l'avenir, car cette matière sera peut-être remplacée par d'autres matériaux.

Par conséquent l'ASED est globalement favorable à la collecte séparée des déchets plastiques, mais ne voit pour l'instant aucune raison d'introduire une collecte séparée obligatoire des déchets plastiques des ménages.